

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHÉ**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3,rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 3 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 3 décembre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Bruno VIVIER, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe POITOU

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent excusé Monsieur POINTEAU

Présente mais non votante, Madame Sylvaine GENDRAULT

Délibération 2

OBJET : DM AMORTISSEMENTS et SUBVENTIONS RECUES

Monsieur le Président informe les membres du Conseil, que selon instructions de la Perception de Vendôme, il convient de prendre une délibération modificative concernant les amortissements, libellée comme suit :

\ Sens	\ Compte []	Opération	SERVICES	Fonction []	Report (R) []	Proposé (P) []	Voté (V) []	Total (R+P) []	\ Réel/Ordre
D	023				0,00 €	39 130,00 €	0,00 €	39 130,00 €	Ordre
D	1391				0,00 €	39 130,00 €	0,00 €	39 130,00 €	Ordre
R	021				0,00 €	39 130,00 €	0,00 €	39 130,00 €	Ordre
R	777				0,00 €	39 130,00 €	0,00 €	39 130,00 €	Ordre
					0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
Total dépense					0,00 €	78 260,00 €	0,00 €	78 260,00 €	
Total recette					0,00 €	78 260,00 €	0,00 €	78 260,00 €	

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE

Cette proposition de délibération modificative.

Pour extrait conforme au registre
Transmis au Représentant de l'Etat
Et publié le 4 décembre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

